

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 177

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 20 QUATER

À l'alinéa 11, substituer à la troisième occurrence du mot :

« la »

le mot :

« sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.